

Pétitions

Mme le Président: Fort heureusement pour nous, il ne nous quitte pas tout à fait. Dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, en sa qualité de légiste et conseiller parlementaire, il aura entre autres tâches celle de rapprocher son nouveau service de l'ancien, de manière à accroître la compétence et la qualité du Bureau par l'établissement de liens et d'échanges structurés qui s'imposent absolument.

[Traduction]

C'est partagée entre un vif regret et une profonde reconnaissance que je souhaite à M. Marcel Pelletier de réussir dans ses nouvelles fonctions de légiste et conseiller parlementaire. Je me console à l'idée qu'à ce poste il continuera d'être au service de la Chambre.

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, je sais qu'il n'est pas dans nos habitudes de répondre aux communications de la présidence à la Chambre, mais je tiens à dire au nom de l'opposition que nous souscrivons d'emblée et de tout cœur à l'hommage que vous venez de rendre à M. Pelletier.

Des voix: Bravo!

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, au nom de notre parti, je voudrais aussi souhaiter bon succès à M. Pelletier dans ses nouvelles entreprises. Je suis persuadé qu'il s'acquittera de ses nouvelles fonctions aussi bien qu'il a servi la Chambre.

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'aimerais tout simplement dire à la Chambre que je me réjouis de constater que mes amis de l'opposition reconnaissent la décision judicieuse du Cabinet, puisque ce sont des nominations effectuées par arrêté en conseil. De plus, j'offre mes meilleurs vœux à M. Pelletier de même qu'aux deux nouveaux adjoints au greffier qui, j'en suis certain, serviront très bien la Chambre ainsi que les députés dans l'exercice de leurs fonctions.

[Traduction]

Mme le Président: Permettez-moi de souhaiter maintenant la bienvenue à M. Laundry et M. Marleau dans leurs nouvelles fonctions de greffiers adjoints. Ils sont tous deux pleinement conscients de l'importance et des difficultés de leurs nouvelles fonctions. La façon dont ils se sont acquittés de leurs tâches jusqu'à maintenant aux services du greffier et ailleurs nous donne évidemment à tous l'assurance que nous avons une équipe très forte pour appuyer la présidence et la Chambre dans ses délibérations. Nous vous souhaitons à tous deux la bienvenue et nous vous félicitons.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

PÉTITIONS

M. FULTON—L'AFFAIRE AMAX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le Bureau la pétition présentée

par l'honorable député de Skeena (M. Fulton) le jeudi 3 mars 1983, et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. KING—LES FILMS PORNOGRAPHIQUES À LA TÉLÉVISION PAYANTE

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, je voudrais présenter une pétition au nom des 68 membres de la Grace Lutheran Church, Lakeview Heights, Kelowna, Colombie-Britannique, qui demandent à la Chambre d'interdire la diffusion de films pornographiques au réseau de télévision payante Premier choix et aux autres réseaux de télévision canadiens. Ils veulent également qu'une loi soit adoptée et que toutes les mesures voulues soient prises pour faire cesser et restreindre la présentation d'émissions pornographiques.

Les pétitionnaires prient la Chambre et lui demandent instamment d'accorder à cette question qui revêt à leurs yeux une importance capitale toute l'attention qu'elle mérite, afin de préserver la moralité de la société canadienne. Ils ne doutent pas que la Chambre trouvera remède à ce problème dans les plus brefs délais.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 4529 et 4646.

[Texte]

LE DOCUMENT INTITULÉ: «CANAGREX RÉPOND À UN BESOIN»

Question n^o 4529—**M. Wise:**

1. Le ministère de l'Agriculture a-t-il publié un document intitulé «Canagrex répond à un besoin» et, le cas échéant, combien d'exemplaires ont été a) imprimés, b) distribués?
2. Ce document a-t-il été distribué d'après une liste de distribution automatique et, le cas échéant, à qui?
3. Le document a-t-il été distribué sur demande?
4. Le gouvernement n'a-t-il inclus que les deux éditoriaux en faveur de Canagrex et non la vingtaine d'éditoriaux et plus qui se sont opposés à la mesure législative dans sa forme actuelle et, le cas échéant, pourquoi?
5. Combien ont coûté l'impression et la rédaction du document?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Oui; a) 750 copies de la publication ont été imprimées, b) environ 600 copies ont été distribuées.

2. Oui, seulement aux médias d'information et aux députés.
3. Oui, le document est utilisé pour répondre aux renseignements généraux au sujet de Canagrex.
4. Oui, on pouvait trouver des articles s'y opposant, mais non des éditoriaux.